

s·dec

syndicat
d'équipement
des communes
des Landes



Assainissement
COLLECTIF
RÉALISER MON
BRANCHEMENT

Le branchement d'assainissement collectif, c'est quoi ?

Le branchement est la partie allant du réseau public de collecte jusqu'à la boîte de branchement des eaux usées. Il permet d'évacuer les eaux usées de votre habitation.

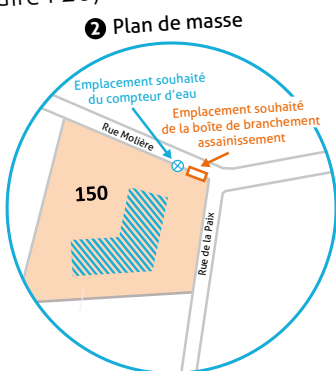


- 1 **Canalisation de branchement** qui permet l'acheminement des eaux usées vers le réseau public de collecte.
- 2 **Boîte de branchement** qui permet le contrôle et l'entretien du branchement.
- 3 **Eaux pluviales** séparées des eaux usées.

Comment réaliser mon branchement ?

1 Demande de branchement

- Complétez l'imprimé « **Demande de branchement** » (formulaire F20).
- Retournez-le au SYDEC avec un **plan de situation** et un **plan de masse**.



- 1 **Plan de situation** : localisation du terrain sur la commune.
- 2 **Plan de masse** : localisation du terrain par rapport aux terrains qui l'entourent.

2 Établissement du devis



À réception de votre dossier, un technicien du SYDEC vous contacte pour étudier les conditions de réalisation de

votre branchement (tracé de la canalisation, positionnement de la boîte de branchement, etc.). Le devis des travaux vous est ensuite adressé.

3 Acceptation du devis



Si vous acceptez le devis et l'implantation proposée, retournez le document signé

au SYDEC accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

4 Réalisation des travaux

Avant de réaliser les travaux sur le domaine public :

Le SYDEC doit vérifier auprès des gestionnaires du gaz, du téléphone et de l'électricité l'emplacement de leurs réseaux et demander aux collectivités publiques les autorisations de voirie et les arrêtés de circulation.

Après obtention de ces documents :

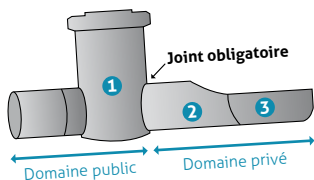
- Le SYDEC vous informe de la date de réalisation de votre branchement.
- Le SYDEC s'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 3 mois à compter de l'acceptation du devis.

5 Mise en service du branchement

Dès les travaux de raccordement de vos installations intérieures terminés et après contrôle de la conformité du

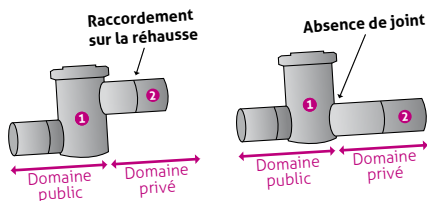
branchement par un agent du SYDEC, vous serez abonnés au service public de l'assainissement collectif.

✓ Raccordement conforme



- 1 Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 2 Réduction PVC diamètre 160 mm/100 mm
- 3 Tuyau PVC diamètre 100 mm

✗ Raccordements non conformes



- 1 Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 2 Réduction PVC diamètre 100 mm

Une fois le raccordement réalisé, contactez le SYDEC.
Un agent viendra effectuer un contrôle de conformité.

Le raccordement de mon installation au réseau d'assainissement

Le propriétaire réalise le raccordement des installations à la boîte de branchement.

Conseils et recommandations

- Prévoir assez de dispositifs de curage des canalisations.
- Déconnecter la fosse septique ou la fosse toutes eaux.
- Munir tous les appareils sanitaires d'un siphon.
- Poser un siphon disconnecteur en sortie d'habitation afin d'éviter les remontées d'odeurs.
- Prévoir :
 - 2 cm minimum de pente par mètre,
 - un diamètre de canalisation de 100 mm minimum,
 - un regard de visite à chaque changement de direction.
- Utiliser des canalisations à joints étanches.
- Raccorder le branchement au fil d'eau.
- Ne raccorder que les eaux vannes (WC, douche, bain) et les eaux ménagères.
- Aucun raccordement d'eaux pluviales n'est autorisé sur le réseau d'eaux usées.
- Mettre une ventilation au-dessus du toit.
- Pour les habitations situées en contrebas du réseau, un clapet anti-retour sur le branchement est obligatoire afin d'éviter tout reflux d'eau dans l'habitation.



Contacts

Centre de Capbreton

Tél. : 05 58 42 02 00 - Fax : 05 58 42 02 09
secretaire-capbreton@sydec40.fr

Centre de Roquefort

Tél. : 05 58 45 75 75 - Fax : 05 58 45 75 70
secretaire-roquefort@sydec40.fr

Centre de Saint-Paul-lès-Dax

Tél. : 05 58 91 31 14 - Fax : 05 58 91 06 13
secretaire-stpaul@sydec40.fr

Centre de Tartas

Tél. : 05 58 73 80 35 - Fax : 05 58 73 80 36
secretaire-tartas@sydec40.fr

Siège social

📍 55, rue Martin
Luther King
CS 70627
40006 Mont-de-
Marsan Cedex

En savoir + :
www.sydec40.fr

